

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07	11

Séance du 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre à VINGT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés : GRADASSI Colette (à BARTIAUX Claudine), TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), GARENCE Jacques (à MORDELET Pierre), GARRON Patrice (à LACROIX Matthias),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

10/04/2026

Objet de la délibération

Délibération n°26/2026 : FINANCES -VOTE DES CFU

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus **simple** et plus **lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur le Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur MORDELET s'étant retiré pour le vote du CFU, Madame CHAUVIN Hélène, adjointe aux Finances préside la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	55 462,69	145 450,00	200 912,69
	Recettes réalisées (1)	B	56 460,71	98 008,86	154 469,57
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	301 800,00	133 450,00	435 250,00
	Dépenses réalisées (1)	E	28 678,31	118 552,94	147 231,25
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	27 782,40	-20 544,08	7 238,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	246 337,31	-12 000,00	234 337,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	274 119,71	-32 544,08	241 575,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	274 119,71	-32 544,08	241 575,63

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget EAU ET ASSAINISSEMENT, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	682 000,00	1 108 888,49	1 790 888,49
	Recettes réalisées (1)	B	349 983,02	1 160 934,60	1 510 917,62
	Restes à réaliser	C	105 204,58	0,00	105 204,58
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	475 246,84	1 402 000,00	1 877 246,84
	Dépenses réalisées (1)	E	303 274,99	1 088 477,52	1 391 752,51
	Restes à réaliser	F	105 204,58	0,00	105 204,58
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	46 708,03	72 457,08	119 165,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-206 753,16	293 111,51	86 358,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-160 045,13	365 568,59	205 523,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-160 045,13	365 568,59	205 523,46

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget COMMUNE, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET